Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 066-216602128-20250507-392025-AU

DECISION DU MAIRE
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * * * * *

Décision n° 39/2025

Objet : Lancement du marché de travaux et fournitures pour le réaménagement intérieur du Rond Point de la RD11E-RD81

Le Maire,
VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, donnant délégation au maire pour prendre toute décision concernant la préparation, passation, l'exécution et le règlement des accords cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant,
VU le budget de la commune,
VU le code de la commande publique,

DECIDE

Article 1 : D'engager les travaux de réaménagement du Rond Point de la RD11E-RD81, faisant partie du projet global de mobilités douces à vocation touristique, éligible au financement PITE (Programme des Interventions Territoriales de l'Etat) , permettant de financer des opérations du plan littoral 21.
Dans ce cadre, les travaux doivent débuter sur l'exercice 2025 et se terminer en 2026.
Le montant prévisionnel du projet est de 180 340.00 € HT

Article 2 : D'engager l'ensemble des procédures de passation des marchés de fournitures et travaux relatives au projet énoncé ci-dessus.

Fait à Torreilles, le 07 Mai 2025

Le Maire,

MAIRIE DE TORREILLES (P.-O.)

Marc MEDINA